



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive SENIORS

Réunion du mercredi 04 septembre 2024 (par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

* * * * *

REPRISE DES CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

En R1 Seniors masculins : samedi 31 août 2024 (poules de 14)

En R2 et R3 Seniors masculins : dimanche 08 septembre 2024 (poules de 12)

A noter :

Le stage annuel des arbitres de Ligue étant prévu le samedi 07 septembre 2024, les matchs des championnats R2 et R3 comptant pour la 1^{ère} journée de championnat se disputeront exclusivement le dimanche 08 septembre 2024.

RAPPEL - LES TYPES D'HORAIRE

Il existe 3 types d'horaire (cf. : article 31 des R.G. de la Ligue)

- L'horaire légal :

C'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

A savoir :

Samedi 18h00 en R1

Dimanche 15h00 en R2 et R3

- L'horaire autorisé :

C'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

A savoir :

- Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1

- Dimanche 14h30 en R2 et R3

- Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau). **La R1 pourra également jouer en lever de rideau à cet horaire mais uniquement avant une rencontre d'un championnat national)**

- Samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 et R3.

- Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R1.

- **En R2 et R3 : samedi entre 17h00 et 19h00, par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km et si éclairage E6 minimum.**

- **L'horaire négocié** :

C'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

Période ORANGE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

- **Toute reprogrammation de rencontre en compétition seniors entre le 1^{er} novembre et le 28/29 février sera systématiquement fixée le dimanche à 14h30 ou 15h00, ou en cas d'accord des deux clubs, le samedi à 14h30 ou 15h00, sans possibilité d'en modifier l'horaire pour le programmer au samedi soir.**

COURRIERS DES CLUBS (Horaires)

REGIONAL 2 – Poule B :

* **U.S. ISSOIRE** (542553)

- Le match n° 21535.1 : U.S. ISSOIRE / U.S. SUCS ET LIGNON se disputera le samedi 05 octobre 2024 à 20h00 au Complexe Sportif Jacques Lavedrine à **ISSOIRE**.

- Le match n° 24846.1 : U.S. ISSOIRE / U.S. BEAUMONT se disputera le samedi 26 octobre 2024 à 20h00 au Complexe Sportif Jacques Lavedrine à **ISSOIRE**.

- Le match n° 21558.1 : U.S. ISSOIRE / R.C. VICHY se disputera le samedi 02 novembre 2024 à 20h00 au Complexe Sportif Jacques Lavedrine à **ISSOIRE**.

- Le match n° 21569.1 : U.S. ISSOIRE / U.S. SAINT FLOUR se disputera le samedi 23 novembre 2024 à 19h00 au Complexe Sportif Jacques Lavedrine à **ISSOIRE**.

- Le match n° 21580.1 : U.S. ISSOIRE / U.S. BLAVOZY (2) se disputera le samedi 07 décembre 2024 à 19h00 au Complexe Sportif Jacques Lavedrine à **ISSOIRE**.

REGIONAL 2 – Poule C :

* **A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON** (552955)

- Le match n° 22801.1 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / HAUT LYONNAIS (2) se disputera le samedi 05 octobre 2024 à 18h00 au stade Claudius Duport à **SAVIGNEUX**.
- Le match n° 22812.1 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / OI. VALENCE (2) se disputera le samedi 26 octobre 2024 à 18h00 au stade Claudius Duport à **SAVIGNEUX**.
- Le match n° 22833.1 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / L'ETRAT LA TOUR SPORTIF se disputera le samedi 30 novembre 2024 à 18h00 au stade Claudius Duport à **SAVIGNEUX**.
- Le match n° 22845.1 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / S.C OUEST LYONNAIS se disputera le samedi 01 février 2025 à 18h00 au stade Claudius Duport à **SAVIGNEUX**.
- Le match n° 25019.2 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / MOS 3r F.C. se disputera le samedi 15 février 2025 à 18h00 au stade Claudius Duport à **SAVIGNEUX**.
- Le match n° 25024.2 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / A.S. CHAVANAY se disputera le samedi 08 mars 2025 à 18h00 au stade Claudius Duport à **SAVIGNEUX**.
- Le match n° 22817.2 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / Stade AMPLEPUSIEN se disputera le samedi 22 mai 2025 à 18h00 au stade Claudius Duport à **SAVIGNEUX**.
- Le match n° 22830.2 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / A.S. CRAPONNE se disputera le samedi 12 avril 2025 à 18h00 au stade Claudius Duport à **SAVIGNEUX**.
- Le match n° 22843.2 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / OI. SALAISE RHODIA se disputera le samedi 10 mai 2025 à 18h00 au stade Claudius Duport à **SAVIGNEUX**.

REGIONAL 2 – Poule D :

* **A.S. MISERIEUX TREVoux** (542553)

- Le match n° 24624.1 : A.S. MISERIEUX TREVoux / U.S. FEURS (2) se disputera le samedi 21 septembre 2024 à 18h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif de Fétan à **TREVoux**.
- Le match n° 24635.1 : A.S. MISERIEUX TREVoux / U.S. FEILLENS se disputera le samedi 09 octobre 2024 à 18h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif de Fétan à **TREVoux**.
- Le match n° 24627.2 : A.S. MISERIEUX TREVoux / ANDREZIEUX BOUTHEON F.C. (2) se disputera le samedi 22 février 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif de Fétan à **TREVoux**.
- Le match n° 24631.2 : A.S. MISERIEUX TREVoux / F.C. VENISSIEUX se disputera le samedi 15 mars 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif de Fétan à **TREVoux**.
- Le match n° 24632.2 : A.S. MISERIEUX TREVoux / C.S. NEUVILLE se disputera le samedi 22 mars 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif de Fétan à **TREVoux**.
- Le match n° 24636.2 : A.S. MISERIEUX TREVoux / F.C. VAULX EN VELIN (2) se disputera le samedi 12 avril 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif de Fétan à **TREVoux**.

* **C.S. NEUVILLE** (504275)

- Le match n° 22859.1 : C.S. NEUVILLE / SUD LYONNAIS FOOT 2013 se disputera le samedi 21 septembre 2024 à 18h00 au stade Jean Oboussier à **NEUVILLE SUR SAONE**.
- Le match n° 22870.1 : C.S. NEUVILLE / F.C. ANDREZIEUX BOUTHEON (2) se disputera le samedi 10 octobre 2024 à 19h00 au stade Jean Oboussier à **NEUVILLE SUR SAONE**.
- Le match n° 22632.1 : C.S. NEUVILLE / A.S. MISERIEUX-TREVoux se disputera le samedi 02 novembre 2024 à 18h00 au stade Jean Oboussier à **NEUVILLE SUR SAONE**.
- Le match n° 22903.1 : C.S. NEUVILLE / F.C. VAULX EN VELIN (2) se disputera le samedi 30 novembre 2024 à 18h00 au stade Jean Oboussier à **NEUVILLE SUR SAONE**.
- Le match n° 22914.1 : C.S. NEUVILLE / O.C. EYBENS se disputera le samedi 01 février 2025 à 19h00 au stade Jean Oboussier à **NEUVILLE SUR SAONE**.
- Le match n° 22868.2 : C.S. NEUVILLE / U.S. FEURS se disputera le samedi 22 février 2025 à 18h00 au stade Jean Oboussier à **NEUVILLE SUR SAONE**.
- Le match n° 22877.2 : C.S. NEUVILLE / F.C. ECHIROLLES se disputera le samedi 15 mars 2025 à 18h00 au stade Jean Oboussier à **NEUVILLE SUR SAONE**.
- Le match n° 22892.2 : C.S. NEUVILLE / F.C. VENISSIEUX se disputera le samedi 05 avril 2025 à 18h00 au stade Jean Oboussier à **NEUVILLE SUR SAONE**.
- Le match n° 22893.2 : C.S. NEUVILLE / U.S. FEILLENS se disputera le samedi 12 avril 2025 à 18h00 au stade Jean Oboussier à **NEUVILLE SUR SAONE**.

- Le match n° 22906.2 : C.S. NEUVILLE / Av. S. SUD ARDECHE se disputera le dimanche 11 mai 2025 à 15h00 au stade Jean Oboussier à **NEUVILLE SUR SAONE**.

REGIONAL 2 – Poule E – rectificatif :

* **Ent. S. DU RACHAIS** (546479)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se disputeront le samedi à 19h00, à l'exception des deux dernières journées de championnat, sur le terrain synthétique du stade Albert Batteux à **MEYLAN**.

REGIONAL 3 – Poule B:

* **U.S. ISSOIRE** (506507)

- Le match n° 24819.1 : U.S. ISSOIRE (2) / F.C. RIOM (2) se disputera le samedi 21 septembre 2024 à 20h00 au Complexe sportif Jacques Lavédrine à **ISSOIRE**.

- Le match n° 24823.1 : U.S. ISSOIRE (2) / BEZENET DOYET FOOT se disputera le samedi 19 octobre 2024 à 20h00 au Complexe sportif Jacques Lavédrine à **ISSOIRE**.

- Le match n° 24830.1 : U.S. ISSOIRE (2) / OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL se disputera le samedi 09 septembre 2024 à 20h00 au Complexe sportif Jacques Lavédrine à **ISSOIRE**.

- Le match n° 24834.1 : U.S. ISSOIRE (2) / Am. S SANSAC DE MARMIESSE se disputera le samedi 30 novembre 2024 à 19h00 au Complexe sportif Jacques Lavédrine à **ISSOIRE**.

REGIONAL 3 – Poule D :

* **RHODIA CLUB FOOTBALL** (504465)

Le match n° 24891.1 : RHODIA CLUB FOOTBALL (2) / F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE se disputera le dimanche 08 septembre 2024 à 12h30 sur le terrain synthétique du stade de la terre rouge à **ROUSSILLON**.

REGIONAL 3 – Poule F :

* **AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE** (563727)

- Le match n° 23324.1 : AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE / U.S. DAVEZIEUX VIDALON se disputera le samedi 21 septembre 2024 à 18h30 au stade municipal de **GRAMMOND**.

- Le match n° 23346.1 : AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE / OI. BELLEROCHÉ se disputera le samedi 02 novembre 2024 à 18h30 au stade municipal de **GRAMMOND**.

- Le match n° 25115.1 : AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE / A.S. CRAPONNE (2) se disputera le samedi 21 septembre 2024 à 18h30 au stade municipal de **GRAMMOND**.

- Le match n° 23368.1 : AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE / Ent. S. SAINT CHRISTO MARCENOD se disputera le samedi 07 décembre 2024 à 18h30 au stade municipal de **GRAMMOND**.

- Le match n° 23338.2: AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE / F.C. LYON GERLAND se disputera le samedi 15 mars 2025 à 18h30 au stade municipal de **GRAMMOND**.

REGIONAL 3 – Poule I :

* **U.S. DIVONNAISE** (504668)

Les matchs à domicile de championnat pour l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 15 heures (horaire d'été) et à 14h30 (horaire d'hiver, soit du dimanche 07 octobre 2024 au dimanche 23 mars 2024).

AMENDES

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure réglementaire : dimanche 20h00).

* **F.C. RIOM** (508772) – match n° 24411.1 en Régional 1– Poule A – du 31/08/2024

* **F.C. VAULX EN VELIN** (504723) – match n° 22266.1 en Régional 1 – Poule B – du 31/08/2024.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance